

## LE VERBE DE DIEU « DEI VERBUM », constitution sur la Révélation

### LA TRANSMISSION DE LA RÉVÉLATION DIVINE

#### Les Apôtres et leurs successeurs

7. Ce que **Dieu** avait révélé pour le salut de toutes les nations, il a décidé dans sa très grande bonté de le maintenir à jamais intact et de le transmettre à toutes les générations. Aussi le **Christ** Seigneur, en qui toute la révélation du Dieu suprême reçoit son achèvement, ayant accompli lui-même et proclamé de sa propre bouche l'Évangile promis auparavant par les Prophètes, ordonna à ses **Apôtres** de le prêcher à tous comme la source de toute vérité salutaire et de toute discipline morale, en leur communiquant les dons divins. L'ordre du Christ a été fidèlement exécuté par les Apôtres qui, **dans leur prédication orale**, leurs exemples, dans ce qu'ils ont établi, ont transmis soit ce qu'ils avaient reçu de la bouche du Christ, de leurs relations intimes avec lui, de ses oeuvres, soit ce qu'ils avaient appris sous la suggestion du **Saint-Esprit** ; cet ordre a été fidèlement exécuté par ces Apôtres et ces hommes apostoliques qui, **sous l'inspiration du même Esprit Saint**, ont consigné **par écrit le message du salut**.(...)

#### La Tradition sacrée

8. (...) Cette **Tradition** qui vient des Apôtres se développe dans l'Église sous l'assistance du **Saint-Esprit**: grandit en effet la perception des choses et des paroles transmises, **par la contemplation et l'étude qu'en font les croyants** qui les gardent dans leur coeur, par la pénétration profonde des réalités spirituelles qu'ils **expérimentent**, par la **proclamation** qu'en font ceux qui avec la succession épiscopale ont reçu un charisme assuré de la vérité. **L'Église, à mesure que se déroulent les siècles, tend toujours à la plénitude de la vérité divine**, jusqu'à ce que les paroles de Dieu reçoivent en elle leur consommation. (...)

▪ La constitution théologique du concile souligne bien les étapes de la **transmission de la Révélation** :  
1. Dieu-Père – 2. Jésus-Christ – 3. les Apôtres dans leur prédication – 4. les Apôtres dans les Écrits inspirés dont ils sont à l'origine.

Nous ne pouvons connaître Dieu qu'en remontant cette chaîne de transmission (événement => tradition orale=> rédaction), puisque, en tant que lecteurs, nous n'avons accès qu'au 4<sup>o</sup> niveau de connaissance.

▪ « **Apôtre** » signifie « *envoyé* » *fidèle*. Il est ici à prendre au sens large et pas seulement les Douze.

Le **Saint-Esprit** intervient :

1. dans la rédaction du message du Christ par les apôtres.

2. dans ce que les Apôtres vivent eux-mêmes de l'Évangile.

Ce rôle de l'Esprit se poursuit depuis les Apôtres lorsque les croyants :

1. « contemplent et étudient » les Écritures,

2. « expérimentent » leur vérité,

3. « les proclament » dans les célébrations et la vie ordinaire.

▪ Cette Parole de Dieu, ainsi, ils l'enrichissent sans rien y ajouter. Ils participent à sa vie : c'est la **Tradition vivante** (*différente des traditions*).

**L'Église** est le lieu où se déroule cette actualisation permanente.

▪ Par cette expérience et connaissance sans cesse croissante de l'Évangile, les hommes peuvent percevoir la Révélation divine de façon toujours plus accomplie. Il y a **progrès** de la compréhension de la Révélation (ex. : les dogmes des conciles, des papes...). L'histoire est donc portée par un dynamisme issu de cette révélation.



### Rapports mutuels de la Tradition sacrée et de l'Écriture Sainte

9. La Tradition sacrée et la Sainte Écriture possèdent donc d'étroites liaisons et communications entre elles. Toutes deux, en effet, **découlant de la même source divine, se réunissent**, peut-on dire, en un seul courant, et tendent à la même fin.

Car la **Sainte Écriture, c'est la parole de Dieu en tant qu'elle est consignée par écrit sous l'inspiration de l'Esprit divin**; quant à la **Tradition Sacrée, elle transmet** dans son intégrité aux successeurs des Apôtres la parole de Dieu confiée aux Apôtres par le Christ Seigneur et le Saint-Esprit, pour que, sous la lumière resplendissante de l'Esprit de vérité, ces successeurs la gardent fidèlement, **l'expliquent et la répandent par la proclamation** qu'ils en font; il en résulte que ce n'est pas par la Sainte Écriture toute seule que l'Église puise la certitude qu'elle a sur tout ce qui est révélé.

### Rapport de l'une et de l'autre avec l'Église tout entière et le Magistère

10. La Tradition sacrée et la Sainte Écriture constituent l'unique dépôt sacré de la parole de Dieu qui ait été confié à l'Église; en y étant attaché, le peuple saint tout entier, uni à ses Pasteurs, persévère à jamais dans la doctrine des Apôtres, la communion fraternelle, la fraction du pain et la prière, de sorte que pour garder, pratiquer, professer la foi transmise, il se fait un accord remarquable des Évêques et des fidèles.

Mais la charge **d'interpréter** authentiquement la parole de Dieu écrite ou transmise a été **confiée au seul Magistère vivant de l'Église**, dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ. Ce Magistère n'est **pas au-dessus de la parole de Dieu; il la sert**, n'enseignant que ce qui a été transmis, puisque, en vertu de l'ordre divin et de l'assistance du Saint-Esprit, il écoute pieusement la parole, la garde religieusement, l'explique fidèlement, et puise dans cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il nous propose à croire comme étant divinement révélé.

Il est donc évident que la Tradition sacrée, la Sainte Écriture et le Magistère de l'Église sont entre eux, selon le très sage dessein de Dieu, tellement liés et associés, qu'aucun d'eux n'a de consistance sans les autres, et que tous contribuent en même temps de façon efficace au salut des âmes, chacun à sa manière, **sous l'action du seul Saint-Esprit**.

▪ La Réforme protestante au 16<sup>e</sup> siècle avait insisté sur le « sola scriptura » (l'Écriture seule) pour connaître Dieu. En retour, le Concile de Trente avait insisté sur l'importance des traditions, comme deuxième source de connaissance de Dieu. Sans articuler suffisamment les deux. Vatican II propose de les relier en rappelant qu'il y a **qu'une seule source de la connaissance de Dieu : le Christ**. Celui-ci se donne à connaître **par les Écritures et par la Tradition**. La Tradition redevient alors l'actualisation des Écritures dans chaque instant de notre histoire humaine. Aujourd'hui, en expliquant et en proclamant la Parole, nous écrivons un nouveau chapitre de cette Tradition, comme hier, plusieurs, différents et semblables, ont été vécus...

▪ La Parole de Dieu c'est l'Évangile (Écriture) dans une actualisation pour notre temps (Tradition vivante).

▪ C'est le **peuple de Dieu tout entier qui est acteur** de cette Tradition vivante en pratiquant et professant la foi transmise dans les Écritures. Ainsi, **avec** les ministres ordonnés, les baptisés participent au **magistère** de l'Église (ce que l'Église garde, pratique et professe ; ce qu'elle donne à croire). Le consensus ecclésial est un critère de validité des orientations pastorales...(à comparer avec « Lumen Gentium » n°25)

▪ Les Écritures doivent être **interprétées**, c'est-à-dire relues en fonction de la connaissance du texte même (style littéraire) et de son contexte (historique, exégétique...) puis en fonction de ce que vit le lecteur (questions, actualité).

▪ Cette démarche d'interprétation, d'enseignement et d'explication émane du peuple de Dieu tout entier, qui sert ainsi les textes sacrés sous l'action de **l'Esprit Saint**. C'est le Magistère de l'Église (il ne peut donc être limité au pape et aux évêques, mais se fait en communion avec eux).

### Questions pour débattre en groupe

1) qui dans votre histoire vous a transmis quelque chose de la Révélation ? comment ? comment gardez-vous, pratiquez-vous, et professez-vous cette foi *transmise* ?

2) à quelles occasions interprétez-vous et enseignez-vous les saintes Écritures ?

3) quels changements sur l'idée de *Tradition* la constitution « Dei Verbum » opère-t-elle ? comment voyez-vous pour notre temps la distinction entre *la Tradition* et *les traditions* ?